

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-M-251-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-M-251
RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « *Règlement numéro 2018-M-251-1 modifiant le règlement 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes* », adopté par le conseil lors de sa séance du 13 novembre 2018, **entre en vigueur en date de la présente publication.**

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre et a pour objectif de modifier le règlement 2017-M-251 notamment en modifiant la durée du programme, le territoire d'application et la description des personnes admissibles.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 novembre 2018.

Me Stéphanie Allard, greffière